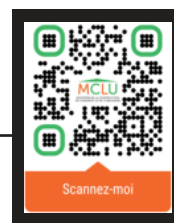


- INTERVIEW
- REPORTAGES
- ACTUALITÉS
- BON À SAVOIR
- ZOOM SUR...
- EMPLOI DU MOIS

UNE LOI POUR ENCADRER LA PROFESSION DES INGÉNIEURS ET INGÉNIEURS-CONSEILS



ENQUÊTE DE SATISFACTION

Le Ministère de la Construction est déterminé à vous offrir des services de qualité. Pour ce faire, nous avons besoin de votre avis.

Participez à notre enquête de satisfaction et aidez-nous à mieux faire face à vos besoins et attentes

Cliquez sur ce lien 

<https://bit.ly/3t7worF>



PARTICIPEZ À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE

Le Ministère de la Construction est déterminé à vous offrir des services de qualité. Pour ce faire, nous avons besoin de votre avis.

**PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE DE SATISFACTION ET AIDEZ-NOUS
À COMPRENDRE VOS BESOINS ET ATTENTES.**



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



01 40 22 78 78
05 46 95 44 44
07 07 56 45 45

DENONCEZ
TOUTE CONSTRUCTION
ANARCHIQUE
 07 89 04 87 36





PROJET DE DÉLIMITATION DES TERRITOIRES DES VILLAGES DU GRAND ABIDJAN

Dans le cadre du Projet de Délimitation des Territoires des villages couverts par le Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA), une délégation de la Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC) du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) conduite par M. KOUAKOU Dabory, Coordonnateur dudit projet, a eu une séance de travail, le lundi 02 octobre 2023, avec les chefferies des 22 villages de la Sous-Préfecture de Songon. Il était question d'échanger avec les communautés villageoises sur le projet en cours, mais également de leur présenter le Cabinet de Maître MONNET Clément, Commissaire de justice en charge des travaux de constat et de validation des limites des territoires délimités en 2022 par les Cabinets GEOCAD et CGE-SN.

Présidant la rencontre, M. SERVY Balié Jean-Marc, Sous-Préfet de Songon, a tenu à remercier les chefs de village qui ont répondu favorablement à son appel. Pour lui, la question du foncier revêt une importance cruciale. Il était donc important de donner la juste information à

tous les principaux acteurs qui en ont la charge. Pour M. KOUAKOU Dabory, le projet de délimitation vise à assainir le secteur du foncier urbain, notamment dans le Grand Abidjan, afin de délivrer, in fine, des actes de propriété inattaquables. Pour cette raison, il a invité chacun à s'y engager totalement et sincèrement.

Prenant la pleine mesure de l'importance du projet, les garants des us et coutumes des villages de Songon ont remercié la délégation de la DTC pour cette initiative, car pour eux, la totale maîtrise du processus est indispensable. Ils ont par ailleurs fait part de leurs différentes préoccupations et ont proposé des actions à mener pour la réussite dudit projet. Une démarche qui a ravi le Sous-Préfet qui a appelé toutes les parties prenantes à œuvrer, afin d'atteindre un consensus.

Notons que les travaux réalisés par les Cabinets GEOCAD et CGE-SN ont également été présentés à l'assemblée par le Coordonnateur du projet.



LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ DONNE UNE LEÇON INAUGURALE SUR L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME À L'UNIVERSITÉ DE BONDOUKOU

Le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a pris part, le lundi 2 octobre, à la double cérémonie solennelle de rentrée académique 2023-2024 et de l'inauguration de l'Université de Bondoukou, marquée par l'ouverture de la première École Nationale Supérieure d'Architecture et d'Urbanisme (ENSAU), en présence du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Adama DIAWARA, et de plusieurs autorités politiques, administratives et coutumières de la région du Gontougo. Lors de cette cérémonie, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a donné une leçon inaugurale, sur le thème : « Art et Innovation pour une employabilité de la jeunesse - cas de l'Architecture et de l'Urbanisme », devant un auditoire de plus de cinq cents personnes dont des étudiants de l'ENSAU.

Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme a saisi cette tribune pour rappeler l'importance de l'Urbanisme dans la planification du développement des villes ivoiriennes.



**Université
de Bondoukou**

« Il s'agira de produire des connaissances en vue de participer à l'évolution de l'architecture et de l'urbanisme, et à leur adaptation aux transformations de la société... l'impact de ces deux métiers est bien palpable dans l'évolution de notre pays. La Côte d'Ivoire est littéralement en chantier. », a déclaré le Ministre Bruno Nabagné KONÉ, au terme de sa présentation.



Dans le cadre de la coopération Ivoir-Allemande, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a échangé le mercredi 04 octobre 2023, avec une délégation d'investisseurs Allemands, conduite par M. Lagere Ouattara, Conseiller Commercial à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en Allemagne.

Avec ces experts dans la fabrication de l'intrant "Siporex", un matériel qui participe à la réduction des délais de production massive de logements sociaux, l'entretien a porté sur les opportunités d'investissement dans les secteurs de la Construction et de l'Habitat en Côte d'Ivoire.

Ainsi, M. René Koppler, Directeur Général de Hess AAC Systems, qui séjourne à Abidjan, en marge du SARA, a marqué un grand intérêt relativement à la participation de son entreprise dans le cadre du projet de construction de logements sociaux.

Notons qu'au cours de cette rencontre, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ était accompagné de son Directeur de Cabinet, M. KOUAME Alexandre et de plusieurs collaborateurs en service à la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie.





Dans le cadre de la relance du Programme Présidentiel de Logements Sociaux (PPLS), le Centre de Promotion des Logements Sociaux (CPLS), service administratif en charge de la promotion et de la commercialisation des logements a organisé un déjeuner-débat le jeudi 27 octobre 2023, à Abidjan.

Placé sous le thème « Stratégie de production et de commercialisation des logements : défis et perspectives », ce rendez-vous visait selon Madame Koné Pingué Assétou, Directrice du CPLS, « à créer un cadre formel de réflexion et d'échanges entre le CPLS, les promoteurs immobiliers et les souscripteurs afin que les différents acteurs de la chaîne soient instruits sur les nouvelles techniques de construction et les meilleures stratégies de production et de commercialisation des logements ». Le but ultime étant d'assurer une bonne coordination des actions en vue de satisfaire les bénéficiaires du PPLS.

Durant cette réunion de travail, Madame Koné et ses collaborateurs ont exposé sur la politique du CPLS pour des

logements plus adaptés aux besoins des souscripteurs et les mécanismes mis en place pour réduire de manière drastique les obstacles administratifs liés à l'acquisition des logements.

La directrice du CPLS a par ailleurs encouragé les souscripteurs à ne pas perdre la foi dans ce projet initié par l'Etat de Côte d'Ivoire. Elle a rassuré les souscripteurs quant à la ferme volonté du président de la République, SEM Alassane Ouattara, et du ministre Bruno Nabagné Koné, de faire aboutir ce projet et permettre ainsi à de nombreux ivoiriens d'avoir accès à un logement décent.

Après plus de quatre (4) heures de discussions, les participants dans leur ensemble ont salué l'initiative des responsables du CPLS qui leur a permis d'exprimer leurs griefs et attentes vis-à-vis du projet qui est en train d'être relancé. Ils ont également exprimé leur satisfaction quant à aux éléments de réponses donnés par les dirigeants du CPLS relativement à leurs préoccupations.

Source Abidjan.net



ADRESSAGE DES RUES

Retrouvez sur le site du ministère www.construction.gouv.ci et la page Facebook du MCLU, Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, **les dénominations des 2162 rues dans 7 communes du District d'Abidjan : ADJAME- ATTÉCOUBÉ EST - KOUMASSI - MARCORY- PLATEAU-PORT BOUET ET TREICHVILLE.**

Vous pouvez également télécharger directement le document via ce lien



<https://bit.ly/468mK6f>

Vous pouvez également y accéder facilement à partir de votre navigateur internet en utilisant le lien suivant :

<https://online.fliphtml5.com/aftse/lmqs/>



A D R E S S A G E D E S R U E S



ADJAME
ATTÉCOUBÉ EST
KOUMASSI
MARCORY
PLATEAU
PORT BOUET
TREICHVILLE

RETROUVEZ

sur le site du Ministère de la Construction

www.construction.gouv.ci

et sur sa page **facebook**

Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

LES DÉNOMINATIONS

des

2162 rues

dans 7 communes du District d'Abidjan



CONSTRUCTION : UNE NOUVELLE LOI POUR RÉGLEMENTER LA PROFESSION D'INGÉNIEUR-CONSEIL EN BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS EN CÔTE D'IVOIRE

D Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné, était face aux députés de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles le jeudi 16 novembre 2023. Il présentait un projet de loi relatif aux professions d'ingénieur et d'ingénieur-conseil du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP).

C'est désormais effectif. L'exclusivité de l'exercice de la profession d'ingénieur-conseil dans le Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) et Travaux Particuliers (TP) est désormais du ressort des professionnels de ce secteur. Une innovation apportée par le projet de loi relatif à ces professions voté par les députés ivoiriens.

Cette loi permettra également le regroupement en un Ordre de l'ensemble des ingénieurs du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics exerçant sur le territoire ivoirien. En effet, le secteur du BTP en Côte d'Ivoire, qui connaît depuis plusieurs années une croissance soutenue portée par les grands chantiers d'infrastructures et les projets immobiliers, était accompagné de dérives liées à l'absence d'encadrement suffisant de cette profession.



Cette nouvelle loi prévoit quatre innovations principales :

L'exclusivité de l'exercice de ces professions par des professionnels du secteur du BTP;

la création d'un Ordre regroupant tous les ingénieurs et ingénieurs-conseils;

le renforcement des sanctions encourues par les ingénieurs et ingénieurs-conseils en cas d'infractions aux lois et règlements régissant la profession;

l'intégration des instruments juridiques internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire.



Autre innovation de cette loi : le renforcement du régime des sanctions intégrant les faits infractionnels, mais également l'intégration des instruments juridiques internationaux relatifs à l'exercice de la profession d'ingénieur-conseil du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics ratifiés par la Côte d'Ivoire.

Selon le Ministre Bruno Koné, ce nouveau cadre juridique va "professionnaliser" le secteur et rassurer les maîtres d'ouvrage publics et privés. Il devrait aussi limiter les risques pour les utilisateurs de bâtiments et d'infrastructures. Le projet de loi, approuvé à l'unanimité par la Commission, sera examiné et voté par l'Assemblée nationale avant une probable entrée en vigueur début 2024.



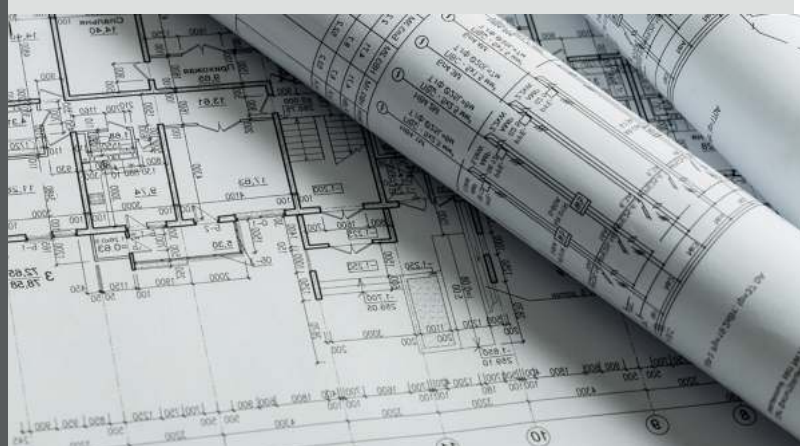
Le champ d'activité des ingénieurs et ingénieurs-conseils est très large dans le secteur du BTP.

Il comprend entre autres :

- La maîtrise d'œuvre de projets (MOE)
- L'ordonnancement et la coordination de chantiers (OPC)
- La maîtrise d'ouvrage (MO)
- La maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD)
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Le contrôle qualité et technique des constructions, la gestion et l'entretien des bâtiments, les activités de recherche et d'enseignement, ainsi que l'expertise et l'audit technique.

Cette loi vient pallier plusieurs problèmes observés dans ce secteur notamment :

- La mauvaise qualité des études, des travaux et du contrôle de l'exécution des infrastructures
- L'absence d'un cadre normatif pour garantir la protection des usagers contre les effondrements d'immeubles
- L'absence de sanctions contre les personnes non habilitées qui sont à l'origine de malfaçons
- La non-prise en compte des différents problèmes liés à ces professions



BON À SAVOIR ...



CODE DE L'URBANISME ET DU DOMAINE FONCIER URBAIN

Article 156

Un non ivoirien ne peut être propriétaire d'un immeuble bâti ou non dans une zone qui s'étend de 20 km à partir des frontières avec les pays limitrophes à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

Article 157

Les propriétés de l'Etat (terres ou bâtiments) sont exploitées, utilisées mises en valeur et gérées par le Ministre de l'Urbanisme ou des collectivités territoriales. Cependant, la loi autorise des personnes physiques ou des entreprises à exploiter également ses propriétés.

Référence : Livre 2: Domaine foncier urbain - Titre 1: Généralités - Page : 43

NB : Certaines dispositions ont été reformulées pour des besoins de communication.



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE

AU

1378

Centre d'appel

ET AU

05 46 95 44 44
01 40 22 78 78
07 07 56 45 45

Scanner le QR Code pour
télécharger tout le code



BON À SAVOIR ...



CODE DE L'URBANISME ET DU DOMAINE FONCIER URBAIN

Article 160

Tous les ans, notamment durant les trois derniers mois, le Ministre de l'Urbanisme dresse la liste des biens appartenant à l'Etat de Côte d'Ivoire.

Référence : Livre 2: Domaine foncier urbain - Titre 1: Généralités - Page : 43

NB : Certaines dispositions ont été reformulées pour des besoins de communication.



NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE

AU

1378

Centre d'appel

ET AU

05 46 95 44 44
01 40 22 78 78
07 07 56 45 45

Scanner le QR Code pour
télécharger tout le code



LUTTE CONTRE LES PROGRAMMES IMMOBILIERS ANARCHIQUES :

DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE R+4 ÉRIGÉ SANS PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LA COMMUNE DE TREICHVILLE



Conformément aux dispositions de la loi n°2019-576 du 26 juin 2019, instituant Code de la Construction et de l'Habitat, la Plateforme Collaborative de Contrôle des Constructions (PCCC) a procédé le jeudi 5 octobre 2023, à la démolition d'un immeuble R+4, érigé sans autorisation à Treichville, Avenue 21, Rue 47.

En plus de son irrégularité, cet immeuble de quatre (04) étages en construction sans assistance technique de professionnels constituait un danger pour les riverains et les nombreuses habitations voisines.

C'est encore l'occasion de souligner que le recours aux Architectes, aux Ingénieurs-conseils et aux Bureaux de Contrôle et de Normalisation des Risques, constitue le seul moyen de construire légalement et durablement dans nos villes.

Le MCLU réitère son appel aux maîtres d'ouvrage et les invite au strict respect de la réglementation en vigueur. Les populations sont également invitées à alerter la Plateforme Collaborative de Contrôle des Constructions de tout bâtiment ou construction présentant d'éventuels risques pouvant en menacer la stabilité.

*(Appel sur numéro vert :1378 /
images et localisation sur le numéro WhatsApp : 0789048736)*



**Le parcours
de
L'usager**

TOUS LES MARDIS
À partir de
12H00

Sur nos différentes plateformes

 www.facebook.com/ministereCLU

 [MCLU_gouv](https://twitter.com/MCLU_gouv)

MCLU
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



BON À SAVOIR

MCLU
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

La liste des **PROMOTEURS**
IMMOBILIERS AGRÉÉS,
à la date du 31 juillet 2023.

SCANNER LE QR CODE
POUR TÉLÉCHARGER LA LISTE



 NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE AU **1378** Centre d'appel ET AU 05 46 95 44 44
01 40 22 78 78
07 07 56 45 45

Signalez
toute construction anarchique
en envoyant images et localisation
au numéro whatsapp suivant:
 07 89 04 87 36

FRANCK ARMAND GAHOUROU AGENT DU SERVICE COURRIER

"SERVICE COURRIER EST UN MAILLON INDISPENSABLE"



Pouvez-vous vous présenter et nous parler de votre poste ?

Je m'appelle Franck Armand Gahourou, je suis agent au service courrier central du cabinet. Mon poste consiste particulièrement à traiter le courrier de départ, c'est-à-dire les courriers signés par le Directeur de Cabinet, Chef de Cabinet ou le Ministre que nous enregistrons puis ventillons.

Qu'est-ce qu'un courrier de départ ?

Un courrier de départ est généralement une réponse à un courrier arrivé qui a été traité par une direction du ministère. La direction rédige une réponse qui est signée par le Directeur de Cabinet, le chef de cabinet ou le ministre, et nous l'acheminons au service courrier pour enregistrement avant transmission.

Pouvez-vous expliquer la procédure d'enregistrement des courriers de départ ?

Nous recevons les courriers signés, nous les enregistrons manuellement, les scannons et les enregistrons dans le logiciel de Gestion Électronique des Courriers (GEC). Nous renseignons individuellement les différents champs (références, objet, destinataires), puis nous effectuons la reprographie. Ensuite, nous faisons les plis des courriers pour que le chauffeur puisse les ventiler.

Pourriez-vous nous donner une estimation approximative du nombre de documents que vous recevez chaque jour ainsi que les étapes du traitement des courriers ?

En moyenne, nous recevons entre 50 et 70 courriers par jour, souvent tous issus de la même direction. Nous les scannons, les enregistrons dans le logiciel de Gestion Électronique des Courriers (GED), effectuons la reprographie, les plaçons dans des enveloppes, et le chauffeur les ventile. En général, le traitement se fait le jour même, sauf si le volume est important (2-3 jours). Les urgences sont traitées en priorité.

Quelles sont les difficultés rencontrées et les suggestions d'amélioration ?

Le matériel informatique n'est pas adapté au volume de courriers. L'application GEC présente des bugs. Il manque de personnel pour le traitement. Il faudrait du matériel plus performant, une meilleure application et plus de personnel pour améliorer le service.

Quelle est l'importance de votre travail de courrier départ ?

Le service courrier départ est essentiel pour le fonctionnement du ministère. Sans l'enregistrement et la ventilation des courriers de départ, il y aurait des dysfonctionnements majeurs, et les engagements du ministère ne pourraient pas être tenus. C'est un maillon indispensable.



BON À SAVOIR ...



CODE DE L'URBANISME ET DU DOMAINE FONCIER URBAIN

Article 156

Un non ivoirien ne peut être propriétaire d'un immeuble bâti ou non dans une zone qui s'étend de 20 km à partir des frontières avec les pays limitrophes à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

Article 157

Les propriétés de l'Etat (terres ou bâtiments) sont exploitées, utilisées mises en valeur et gérées par le Ministre de l'Urbanisme ou des collectivités territoriales. Cependant, la loi autorise des personnes physiques ou des entreprises à exploiter également ses propriétés.

Référence : Livre 2: Domaine foncier urbain - Titre 1: Généralités - Page : 43

NB : Certaines dispositions ont été reformulées pour des besoins de communication.



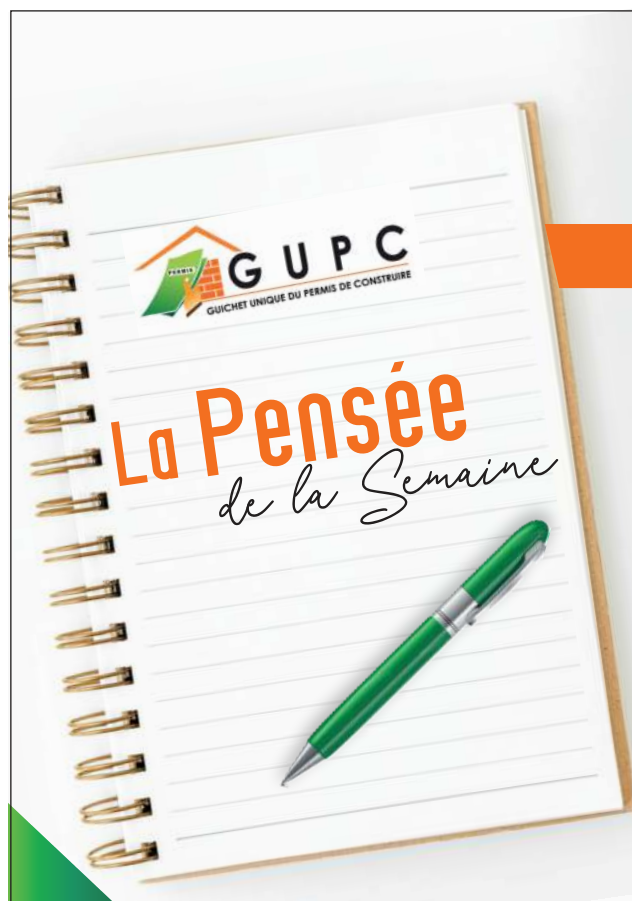
NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE



AU

05 46 95 44 44
01 40 22 78 78
07 07 56 45 45

Scanner le QR Code pour
télécharger tout le code



PERMIS DE CONSTRUIRE

Penser à obtenir un Permis de Construire avant de commencer tout projet de construction, c'est bâtir sur des fondations solides non seulement pour votre bâtiment, mais aussi pour votre tranquillité d'esprit et le respect des réglementations.

◀ ZOOM SUR LA DGLCV

*Direction Générale du Logement
et du Cadre de Vie*

Elle a à son actif, plus de 30 000 logements construits dans toute la Côte d'Ivoire entre 2011 et 2022. Au cœur de la politique du cadre de vie, sa mission est de proposer, d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de l'habitat et du logement social.

Régie par décret n°2019-1009 du 4 septembre 2019, portant organisation du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), la Direction Générale du Logement et du Cadre de Vie (DGLCV) met en œuvre la politique nationale de l'habitat et du logement social. Elle a conduit la mise en œuvre du programme Présidentiel de Construction de Logements Sociaux et Economiques dans le Grand Abidjan.

La DGLCV a pour mission d'encadrer les professions intervenant dans le domaine de l'aménagement foncier destiné aux opérations d'habitat et de logement social, notamment les aménageurs fonciers, les architectes, les promoteurs immobiliers, les agents immobiliers et les experts immobiliers.



À ce titre, son premier responsable assure la présidence de la Commission d'Agrément des Promoteurs Immobiliers et des Programmes Immobiliers (CAPPI), dont le rôle est de donner son avis technique sur les demandes d'agréments pour l'exercice des professions d'agents immobiliers et promoteurs immobiliers et la réalisation de programmes immobiliers sur le territoire ivoirien.

Conduite par Célestin KOALLA, la **DGLCV** comporte trois Directions centrales situées à la tour D de la Cité Administrative à Abidjan, dans la commune du Plateau et un service rattaché, à savoir : la Direction de la Copropriété, la Direction du Logement et de l'Aménagement Foncier, la Direction des Grands Programmes Immobiliers et le Centre de Promotion des Logements Sociaux. Pour ce numéro, un focus sera fait sur la DLAF.

◀ ZOOM SUR LA DGLCV

Direction Générale du Logement
et du Cadre de Vie

La Direction du Logement et de l'Aménagement Foncier (DLAF) :

Elle est conduite par Tia Sylvain GBONGUE. Ses missions visent à veiller à l'application de la législation et de la réglementation en matière de logement tout en assurant la mobilisation foncière pour la production des logements, mais également de procéder à l'aménagement et à l'équipement des terrains destinés à l'habitat et à la production des logements. La DLAF a pour objectif d'initier les réformes des textes sur l'aménagement foncier en liaison avec les services et départements ministériels intéressés. Elle s'assure de suivre et de contrôler la réalisation des projets immobiliers. Son cinquième rôle est d'encadrer les activités des professionnels et industriels du logement dans l'exercice de leurs métiers.

La DLAF est constituée de trois sous-directions que sont la Sous-Direction des Etudes et de la Planification Immobilière, la Sous-Direction de l'Aménagement Foncier et la Sous-Direction de Logement et de Suivi des Travaux.

Pour la conduite de ces missions, cette direction a mené plusieurs activités sur le terrain qui sont définies, notamment le suivi de la production des logements en lien avec les promoteurs immobiliers agréés dans le cadre du Programme Présidentiel de construction des logements Sociaux et Economiques (PPLSE).

La DLAF coordonne les activités de construction des logements sociaux et économiques en collaboration avec le BNETD sur les différents sites retenus par le MCLU.

Dans le cadre de cette activité, ce sont environ 30 000 logements qui ont été produits sur l'ensemble du territoire national de 2013 à ce jour. Coordination des travaux de VRD primaires 60 000 logements sur les sites des logements sociaux

Sur les sites des logements sociaux, la DLAF, en collaboration avec les maîtres d'œuvre de l'Etat (BNETD, ONAD, ONEP et CI-Energies), assure la coordination des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) primaires sur les sites des logements sociaux de Songon, Bingerville, Grand-Bassam Modeste, Cité ADO, SICOGI-AZITO, ainsi que sur les sites de logements sociaux de l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Toubia et Adzopé). Les activités réalisées ou en cours de réalisation sur ces sites portent sur des travaux de voirie, de drainage des eaux pluviales, d'assainissement des eaux usées, d'électrification et d'adduction en eau potable.

Dans le cadre de cette activité, la DLAF assure le suivi des programmes immobiliers hors logements sociaux par la délivrance d'agrément aux promoteurs et programmes immobiliers sur l'ensemble du territoire. Cette direction assure à ce titre le secrétariat technique de la Commission d'Agrément des Promoteurs et des Programmes Immobiliers (CAPPI).

◀ ZOOM SUR LA **DGLCV**

Direction Générale du Logement
et du Cadre de Vie

Aujourd'hui, ce sont
283 AGRÉMENTS
PROMOTEURS
immobiliers et
157 AGRÉMENTS
programmes qui
ont été délivrés



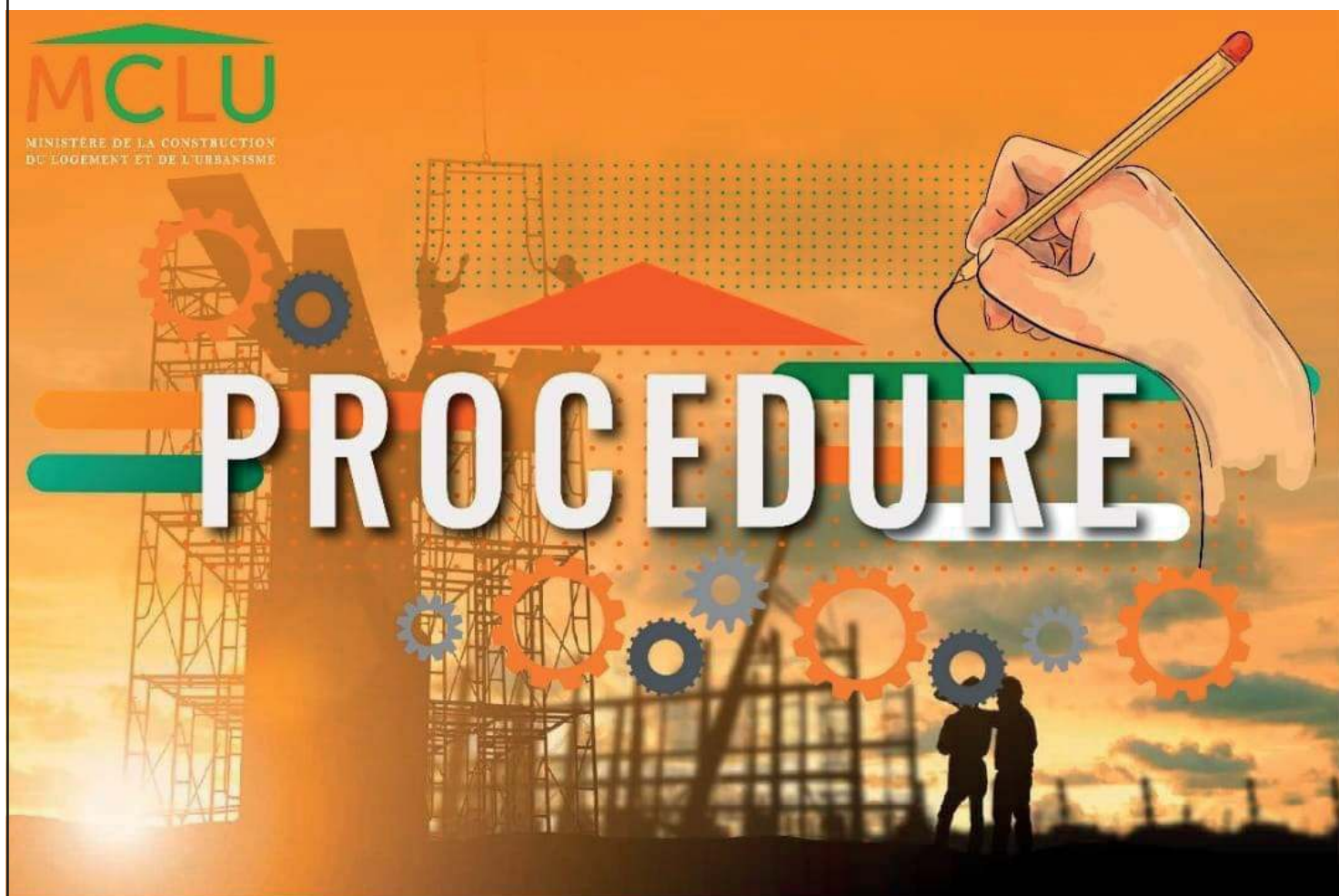
Par ailleurs, en lien avec le Service de la Brigade d'investigation et de Contrôle Urbain (SBICU), la DLAF assure le contrôle des programmes effectivement réalisés sur le terrain en vue de lutter contre la prolifération du phénomène de promoteurs et programmes immobiliers non agréés. A cet effet, cette direction a pu répertorier en 2020, 171 programmes réalisés par 141 promoteurs immobiliers.

15% des
Promoteurs non
agréés répertoriés
et 22% pour les
programmes
immobiliers visités
dans le Grand
Abidjan.

Environ trois ans après cette première opération, certains promoteurs et des programmes immobiliers ont été régularisés, à la suite de nos interpellations et aux actions de terrain du Service de la Brigade d'investigation et de Contrôle Urbain (15% des Promoteurs non agréés répertoriés et 22% pour les programmes immobiliers visités dans le Grand Abidjan). Toutefois, la DLAF continue de mener des actions sur le terrain pour l'actualisation de ce répertoire.

Les actions menées en cas d'infraction au code de la construction
(absence de panneau de chantier, de Permis de Construire,
de bureau de contrôle ...):

- 1.** La notification du constat d'infraction : l'utilisateur est invité à se conformer à la réglementation et se rendre au Guichet unique du Permis de Construire.
- 2.** La notification du constat de poursuite des travaux (qui intervient lorsque les travaux se sont poursuivis après la notification du constat d'infraction sans que l'utilisateur ne se soit conformé à la réglementation).
- 3.** La mise en demeure de démolition (qui est notifiée à l'utilisateur avant la démolition de son ouvrage).



SERVICES ET DIRECTIONS CONCERNES	LOCALISATION	CONTACTS
Cabinet du Ministre	TOUR A 17 ^{ème} étage	
Direction de la Modernisation, de l'Informatique, de la Simplification et de la Sécurisation des Actes (DMISSA)	TOUR D 4 ^{ème} étage	27 20 22 18 12
Direction de la topographie et de la cartographie	Abidjan-Plateau, Avenue Docteur Jamot, Bvd Clozel	27 20 21 38 98
Guichet Unique Foncier (GUF)	TOUR A Rez-de-chaussée	27 20 33 41 17 27 20 33 41 18
Direction de l'Urbanisme (DU)	TOUR D 3 ^{ème} étage	27 20 21 13 43 27 20 21 38 00
Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)	TOUR D 27 ^{ème} étage	27 20 21 24 09
Brigade / Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux	TOUR D 4 ^{ème} étage	27 20 21 38 25
Guichet Unique du Permis de Construire (GUPEC)	Cocody Deux-Plateaux Boulevard Latrille - Quartier BMW	27 22 51 48 50
Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC)	Plateau - Immeuble près de la Police Judiciaire	27 20 21 38 98
Direction des Etudes, des Matériaux et de l'Architecture (DEMA)	TOUR D 8 ^{ème} étage	27 20 22 24 88
Direction de la Construction et de la Maintenance (DCM)	TOUR D 5 ^{ème} étage	27 20 21 03 69
Centre de Promotion des Logements Sociaux (CPLS)	Cocody Deux-Plateaux Quartier BMW	27 22 41 82 83
Direction Générale du Logement & du Cadre de Vie (DGLCV)	TOUR D 26 ^{ème} étage	27 20 22 65 83
Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier (DGUF)	Tour D - 2 ^{ème} étage	27 20 22 22 41
Direction du Domaine Urbain (DDU)	Tour D - 1 ^{ème} étage	27 20 21 38 34
Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF)	Tour D - 24 ^{ème} étage	27 20 22 41 60
Direction Générale de la Construction, de la Maintenance et de l'Architecture (DGCMA)	Tour D - 6 ^{ème} étage	27 20 21 07 06